

# ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE EST LAUSANNOIS

## RAPPORT DE GESTION 2013



du Comité de Direction  
au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois

# PREAVIS N°01 - 2014

du Comité de direction

## AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SECURITE EST LAUSANNOIS

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c) ;
- du Règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984 (art. 34) ;
- du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois du 15 novembre 2012 (art.72).

Le Comité de direction à l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2013.

## TABLE DES MATIERES

GLOSSAIRE .....	4
1. ORGANISATION .....	5
2. LES AUTORITES .....	7
2.1. Le Comité de direction - Législature 2011 – 2016 .....	7
2.2. Le Conseil intercommunal – Législature 2011 - 2016.....	9
2.3. Séances du Conseil intercommunal.....	10
3. RESUME DES COMPTES 2013 (Annexe 1) .....	10
3.1. Résultat d'exercice .....	10
3.2. Analyse des charges de fonctionnement .....	10
3.3. Analyse des revenus .....	11
3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques.....	11
3.5. Conclusions .....	12
4. DIRECTION.....	12
4.1. Ressources humaines .....	13
4.2. Personnel du service .....	13
5. DIVISION OPERATIONNELLE .....	16
5.1. Unité de proximité.....	16
5.2. Manifestations.....	17
5.3. Section Police-secours (PS).....	17
5.4. Synthèse judiciaire sur le territoire de l'ASEL .....	21
6. DIVISION SERVICES GENERAUX .....	25
6.1. Signalisation Routière (SR) .....	25
6.2. Unité Radar (annexe 2).....	26
6.3. Unité Garde-parcs .....	30
7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE .....	30
7.1. Chancellerie.....	31
7.2. Réception.....	32
7.3. Police du commerce Ville de Pully .....	32
7.4. Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex) .....	34
8. BUREAU DES CONTROLES.....	34
8.1. Amendes d'ordre (annexes 3 et 4).....	34
8.2. Appareil de surveillance automatique du trafic (SAT).....	34
8.3. Commission de police .....	36
8.4. Montants encaissés .....	36
8.5. Actions administratives.....	37
8.6. Unité prévention .....	37
9. CONCLUSION.....	39

## GLOSSAIRE

### Abréviations      Explications

AO	Amende d'ordre
ASEL	Association Sécurité Est Lausannois
ASP	Assistant de sécurité publique
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAP	Capitaine
CC	Cours de cadres
CODIR	Comité de direction
CP	Code pénal
CPP	Code de procédure pénale
ETP	Emploi temps plein
FOCO	Formation continue
GT	Groupe de travail
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal des événements polices
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LSEE	Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers
Lstup	Loi fédérale sur les stupéfiants
PS	Police-Secours
SAT	Surveillance automatique du trafic
SINAP	Système d'information et d'archivage police
SR	Signalisation routière

## 1. ORGANISATION

La Constitution vaudoise précise que les communes sont responsables du maintien de la sécurité sur leur territoire. Celle-ci peut être assurée soit par la Gendarmerie vaudoise soit par un corps d'une police communale ou intercommunale (ci-après police communale). La Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 11 septembre 2011 mentionne expressément que les polices du canton ont le devoir et la responsabilité de remplir leurs missions en assurant, de façon permanente, une collaboration étroite entre elles, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leur action tout en recherchant en permanence une optimisation du dispositif policier dans le but d'assurer la qualité et l'efficacité dans l'exercice de leurs missions respectives.

Dans cette optique, les Municipalités de la Ville de Pully et des communes de Paudex, Savigny et Belmont-sur-Lausanne, ont opté pour la mise en place d'une police régionale en créant l'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ASEL). Cette entité juridique est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Dès cette date, la sécurité publique est assurée par une police communale à même de répondre aux critères de la LOPV dans le domaine de ses missions générales de police (MGP), à savoir :

- assurer la protection des personnes et des biens ;
- veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois et des règlements communaux ;
- prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi qu'à l'environnement ;
- prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, sous réserve des missions spécifiques de l'Etat et des missions susceptibles d'être confiées aux assistants de sécurité publique ;
- établir les constats de police et enregistrer les plaintes pénales pour autant que l'événement y relatif n'exige aucune mesure d'investigation formelle immédiate ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention afin d'empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable.

A ces missions générales, et à l'instar des autres polices communales, notre organisation veille à développer en permanence sur son territoire opérationnel une « police de proximité » proche des autorités, des citoyens, des commerçants et associations en restant notamment à l'écoute de leurs attentes, dans le respect des bases légales, et à maintenir, par une présence visible et dissuasive sur le terrain, un sentiment de sécurité maximum au sein de la population. Le travail en partenariat avec les différents acteurs de la sécurité, au sens large du terme, doit permettre de mettre en œuvre des dispositifs adaptés à l'évolution de la société et des délits commis.

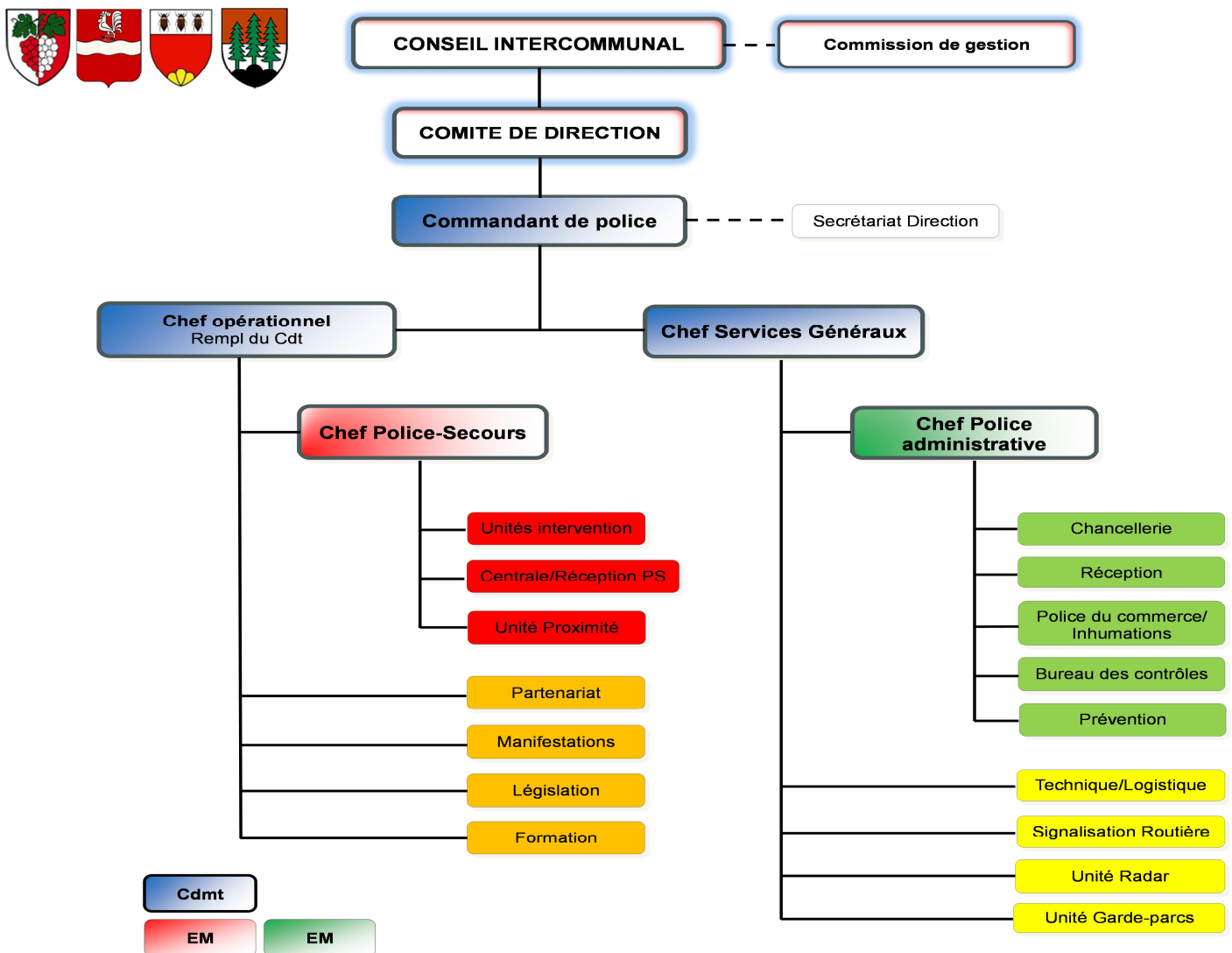
En résumé, l'Association dispose, pour l'ensemble du territoire des 4 communes membres, d'une police communale à même d'assurer les missions générales de police (urgence 117), une police de proximité, de prévention, administrative et de constat judiciaire.

Au niveau technique, le service est dirigé par un Commandant et son Etat-major sous la direction d'une autorité politique : le Comité de direction, composé de 5 membres, issus des municipalités des communes partenaires. Un Conseil intercommunal, comprenant des élus des communes membres, assume les responsabilités d'une autorité législative.

Le Comité de direction de l'Association de communes garde un contrôle sur les objectifs prioritaires qu'il souhaite poursuivre dans le cadre fixé par la législation. Il décide de la politique générale et des axes qu'il entend faire respecter, par l'élaboration d'un budget d'une part mais également en donnant des directives précises au commandant de police.

De par sa proximité et des contacts permanents avec le personnel de l'association, le Comité de direction garde un aperçu sur la bonne marche du service et un contrôle sur les comptes et peut être à même de réagir rapidement en cas d'événement majeur.

### 1. 1. Organigramme au 31.12.2013



## **2. LES AUTORITES**

### **2.1. Le Comité de direction - Législature 2011 – 2016**

#### **2.1.1. Message du Président :**

Cette année 2013, deuxième exercice de l'association Sécurité Est Lausannois, aura vu l'aboutissement de la dernière étape de son organisation, avec la rédaction du règlement général de police qui fixe le cadre d'intervention et la base légale indispensable à nos policiers pour intervenir sur le territoire de nos quatre communes. Le conseil intercommunal a adopté ce règlement dans sa séance du 13 juin 2013.

Sur le plan financier, cet exercice se boucle avec un résultat favorable et une participation des Communes membres très inférieure à la prévision budgétaire. Cette situation est due à une bonne maîtrise des charges de fonctionnement, mais aussi à une forte progression des revenus, notamment du produit des amendes d'ordre. Il convient de préciser ici que cette situation ne découle pas d'une volonté politique d'augmenter les revenus de l'association par ce biais. Au contraire, nous souhaitons privilégier les actions préventives, notamment par le biais de la police de proximité.

La stabilité de l'effectif des collaborateurs de police-secours reste toujours une préoccupation du commandement et du Comité de direction de l'association. En effet, les policiers formés sont aujourd'hui professionnellement plus mobiles et ne restent plus nécessairement fidèles au même employeur pour toute leur carrière. Cette tendance s'observe d'ailleurs plus généralement et d'en d'autres professions.

Au terme des deux premières années de fonctionnement, notre association trouve son rythme et sa stabilité de fonctionnement. Mais la situation est susceptible d'évoluer, puisque l'organisation policière vaudoise fera encore l'objet de nombreuses discussions politiques, notamment sur la question de la répartition du financement de la sécurité entre le canton et les communes.

## 2.1.2. Composition du CoDir



Gil Reichen  
Pully - Syndic

**Président du Comité de direction**



Sylvaire Coquil  
Savigny - Conseiller municipal

**Vice-président du Comité de direction**



Daniel Delaplace  
Belmont-sur-Lausanne -  
Conseiller municipal

Membre du CODIR



Gérald Fontannaz  
Paudex - Conseiller municipal

Membre du CODIR



Martial Lambert  
Pully - Conseiller municipal

Membre du CODIR



## 2.2. Le Conseil intercommunal – Législature 2011 - 2016

Situation au 31.12.2013

Membres du bureau :

<b>Fonction</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune politique</b>
Président	Chaubert	Jean-Philippe	Paudex
Vice-président	Bartolacelli	Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
Secrétaire	Bérard	Didier	Belmont-sur-Lausanne
Vice-secrétaire	Crettaz	Patricia	Savigny
Scrutateur	Ben Hattar	Ariel	Pully
Scrutateur	Stehlin	Roland	Savigny

Membres du Conseil intercommunal :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune politique</b>
Chevallaz	Jean-Marc	Pully
Cosandey	Patrick	Savigny
Fontana	Georges	Paudex
Freise	Alexandre	Pully
Hunziker	Ernest	Pully
Masmejan	Lydia	Pully
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Pasche	Jean-Marc	Pully
Reichen	Serge	Paudex - Syndic
Renaudin	Christine	Pully
Schranz	Anne	Pully
Souyris	Marie-Alix	Belmont-sur-Lausanne
Thuillard	Jean-Philippe	Savigny - Syndic

Membres de la Commission de gestion :

Cosandey	Patrick	Savigny
Fontana	Georges	Paudex
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Schranz	Anne	Pully

### **2.3. Séances du Conseil intercommunal**

Séance du 13 juin 2013 – salle communale Pully

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 1/2013 – Règlement général de police de l'Association.
- Préavis 2/2013 – Comptes de l'année 2012.
- Préavis 3/2013 – Rapport de gestion 2012.

Rapport des commissions :

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 1/2013 – Règlement général de police de l'Association, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 2/2013 – Comptes de l'année 2012, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 3/2013 – Rapport de gestion 2012, adopté à l'unanimité des membres présents.

Séance du 26 novembre 2013 – salle communale Paudex

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 4/2013 – Budget 2014

Rapport de la commission :

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 4/2013 – Budget 2014, adopté à l'unanimité des membres présents.

### **3. RESUME DES COMPTES 2013 (ANNEXE 1)**

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes « police », du règlement des factures à régler et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les quatre communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

#### **3.1. Résultat d'exercice**

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2013 peut être qualifié d'excellent, grâce à une bonne maîtrise des charges et à des revenus financiers supérieurs aux attentes.

#### **3.2. Analyse des charges de fonctionnement**

Globalement, les charges de fonctionnement ont été, en 2013, moins élevées de 4.77% par rapport au budget 2013.

### **3.2.1. Charges relatives aux autorités et personnel**

Les charges concernant les autorités et le personnel sont moins élevées de 5.54% par rapport à celles prévues au budget 2013.

L'effectif du personnel de l'Association est de 58.7 ETP, soit le même que celui prévu au budget 2013. Les non dépenses constatées pour ce type de charges proviennent pour l'essentiel du délai de remplacement des policiers ayant quitté l'Association.

### **3.2.2. Charges relatives aux biens, services et marchandises**

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont moins élevées de 6.24% par rapport à celles prévues au budget 2013.

### **3.3. Analyse des revenus**

Globalement, les revenus de fonctionnement ont été, en 2013, moins élevés de 4.77% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2013.

#### **3.3.1. Revenus du patrimoine**

Les recettes relatives aux revenus du patrimoine sont nettement inférieures (-55.00%) par rapport aux prévisions du budget 2013.

Cet écart s'explique essentiellement par une facturation relative aux redevances sur l'utilisation du domaine public moins importante que prévue.

#### **3.3.2. Taxes, émoluments et produits des ventes**

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont nettement supérieurs (+51.57%) aux prévisions incluses du budget 2013.

Cet écart important s'explique par l'augmentation des tâches optionnelles (gestion des macarons, les horodateurs, la signalisation routière pour les chantiers et pour le rehaussement des ponts CFF), par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs ainsi que par des produits liés aux amendes (stationnement, circulation, SAT et radar mobile) plus importants que ce qui était prévu dans le budget 2013.

### **3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques**

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 16.67% par rapport au budget 2013.

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association. Elles sont globalement inférieures d'un peu plus de CHF 1'237'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2013.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

<b>Communes</b>	<b>Comptes 2013</b>	<b>Budget 2013</b>	<b>Ecarts (en CHF)</b>	<b>Ecarts (en %)</b>	<b>Coût par habitant</b>
Belmont-sur-Lausanne	439'559.77	483'017.00	- 43'457.23	- 9.00 %	124.31
Paudex	178'124.81	217'205.00	- 39'080.19	- 17.99 %	125.79
Pully	5'156'855.71	6'266'115.00	- 1'109'259.29	- 17.70 %	293.52
Savigny	411'355.58	457'203.00	- 45'847.42	- 10.03 %	122.54
<b>Total</b>	<b>6'185'895.87</b>	<b>7'423'540.00</b>	<b>- 1'237'644.13</b>	<b>- 16.67 %</b>	<b>239.04</b>

### **3.5. Conclusions**

Le deuxième exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois se révèle largement positif. Le Comité de Direction a tenu le budget présenté sans difficulté, ce qui a permis de minimiser au maximum la participation de chacune des communes partenaires. Ainsi les comptes permettent une redistribution financière aux communes.

La maîtrise des coûts restera, pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du Comité de Direction.

Par conséquent, les ressources mises à disposition par le Conseil intercommunal et par les communes seront gérées de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscient que l'Association Sécurité Est Lausannois devra s'adapter aux évolutions à venir.

## **4. DIRECTION**



Commandant Police Est Lausannois  
 Chef de service  
 Secrétaire du Comité de direction  
 Maj Dan-Henri Weber

Il dirige le Service avec l'appui de son Etat-major et de son secrétariat de direction. Il est directement responsable de la conduite, de la gestion du personnel ainsi que de la gestion financière du service. Outre sa fonction de secrétaire du Comité de direction et de Président de la Commission de police, il a :

- Participé notamment aux événements suivants :
  - Conférence de la commission du feu Pully-Belmont-sur-Lausanne ;
  - Association des Chefs des polices municipales vaudoises (ACPMV) comme membre du comité ;
  - Bureau opérationnel des commandants de police du canton de Vaud ;
  - Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) ;
  - GT canton-communes – Réorganisation policière sur le plan vaudois ;
  - Séance de coordination judiciaire avec la Police cantonale ;
  - Association des Chefs des polices des villes de Suisse (ACPVS) ;
  - Fédération suisse des fonctionnaires de police, section Lavaux ;
  - Conférence des Chefs de service de la Ville de Pully ;
  - Groupe de travail de coordination des Directions (Pully) de l'urbanisme, des travaux et Police ;
- Représenté le service lors de manifestations officielles publiques ;
- Procédé à l'information des autorités et de la population par le biais de communiqués, d'avis, d'articles de presse dans les domaines de la prévention, de la sécurité publique et de la circulation.

#### **4.1. Ressources humaines**

L'Association a mandaté le Service du personnel de la Ville de Pully pour la gestion des ressources humaines qui se charge notamment de l'appui au recrutement du personnel, des contrats, des salaires et de la correspondance y relative.

Ce service a accompagné les collaborateurs dans leurs différentes problématiques, que ce soit au niveau des assurances, de la Caisse de pensions ou des démarches administratives inhérentes à leurs situations propres.

Diverses activités organisées pour le personnel communal de la Ville de Pully sont également proposées au personnel de l'ASEL. Ainsi les collaborateurs ont pu participer à la soirée du personnel, au Noël des enfants ainsi qu'à la journée JOM (Journée Oser tous les Métiers). Plusieurs personnes ont également pu bénéficier des formations proposées par la Ville (gestion des conflits, cours sur le recrutement, etc..).

En matière de prévention santé, les collaborateurs ont eu accès à la campagne de vaccination contre la grippe et aux "massages assis".

A noter également que l'ASEL accueille tous les six mois un nouvel apprenti employé de commerce, engagé par la Ville de Pully, qui vient découvrir le monde de la Police dans le cadre de son tournoi sur trois ans.

#### **4.2. Personnel du service**

##### **4.2.1. Départs**

- le 31 janvier 2013, sergent Steve Gremaud
- le 30 avril 2013, appointée Isabelle Favre
- le 31 août 2013, appointé Olivier Nicolas
- le 30 septembre 2013, agent Yann Cotting
- le 22 novembre 2013, agent Stéphane Nicolet
- le 30 novembre 2013, assistant sécurité publique Ferdinand Monney

#### **4.2.2. Aspirant(e)s nouvellement breveté(e)s nommé(e)s agent(e)s au 1<sup>er</sup> mars 2013** (au terme d'une année d'école à l'Académie de police de Savatan)

- Aspirante Lucie Crettenand
- Aspirant Sébastien Jayet
- Aspirant David Mamezak
- Aspirante Aurore Voide

#### **4.2.3. Engagements de collaborateurs en cours d'année**

- le 1<sup>er</sup> janvier 2013, agent Eddy Michel
- le 1<sup>er</sup> janvier 2013, ouvrier à la signalisation routière M. Domingos Andana
- le 1<sup>er</sup> février 2013, sergent Jean-Yves Delapierre
- le 1<sup>er</sup> mars 2013, aspirant Ivan Petrovic
- le 1<sup>er</sup> mars 2013, aspirant Tiago Teles
- le 15 avril 2013, assistante sécurité publique Laurence Dufey
- le 1<sup>er</sup> juin 2013, centraliste opératrice Carine Grutzmacher
- le 1<sup>er</sup> juillet 2013, caporal Jean-Philippe Cruchon
- le 26 août 2013, agent Stéphane Nicolet

#### **4.2.4. Promotions**

Approuvées par le Comité de direction au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- Le capitaine Dan-Henri Weber promu au grade de major ;
- Le premier-lieutenant Jean-Claude Mangili promu au grade de capitaine ;
- Le sergent-major Stefan Herbez promu au grade d'adjudant ;
- Le caporal Christophe Girardin promu au grade de sergent ;
- Le caporal Jean-Daniel Vocat promu au grade de sergent ;
- La caporale Doris Rotach promue à la distinction de sergente ;
- Le caporal Olivier Richard promu à la distinction de sergent ;
- L'appointé Hervé Rouge promu à la distinction de caporal ;
- L'appointé Raphaël Duc promu à la distinction de caporal ;
- M. Jean-Marc Dorthe a été nommé employé d'administration III.

Approuvées par le Comité de direction au 1<sup>er</sup> mars 2013 :

- L'adjudant Christian Baeriswyl promu au grade de lieutenant ;

Approuvées par le Comité de direction au 1<sup>er</sup> juillet 2013 :

- Le sergent Georges Pache promu au grade de sergent-major ;
- Le sergent Christophe Girardin promu au grade de sergent-major ;
- Le sergent Olivier Richard promu sergent sous-chef d'unité
- Le caporal Hervé Rouge promu sergent sous-chef d'unité

#### **4.2.5. Effectif du Service de police**

L'effectif du Service de police se présente comme suit au 31 décembre 2013 :

1 commandant, chef de service	4 appointés
2 officiers,	10 agents
2 adjudants	2 aspirants
9 sergents-majors	5,4 Assistants Sécurité Publique (ASP)
8 sergents	9 employés civils
3 caporaux	

Soit 55.4 employés (budget 2013 : 58,7 ETP) répartis comme suit :

- 39 policiers assermentés (41 au budget 2013)
- 2 aspirants (2)
- 5,4 ASP (6,4)
- 9 employés civils (9,3)

#### **4.2.6. Formation continue**

Quelque 235 jours ont été consacrés par l'ensemble du personnel à l'instruction et la formation continue notamment dans les domaines suivants :

- Cours pour l'obtention du Brevet fédéral de policier (différents modules)
- Cours JEP Graphite
- Cours de cadres ENDURO
- Cours de gestion des conflits
- Cours de prévention scolaire
- Cours de cadres ISP – CC1
- Cours de cadres ISP – CC2
- Cours de prévention routière
- Cours de formation au radar
- Cours moniteurs de tir
- Cours de tir pistolet et mitrailleuse HK
- Cours moniteurs moyens de contrainte
- Cours moyens de contrainte
- Cours Taxomex
- Cours d'éthique / déontologie
- Cours d'exercices tactiques TTI
- Cours VAPKO (champignons)
- Cours maintien de l'ordre
- Cours entraînement conducteur chien
- Cours formation au TC (centrale)
- Cours d'évaluation du personnel
- Cours moniteur se self défense
- Cours de self défense

## 5. DIVISION OPERATIONNELLE



Chef opérationnel  
Remplaçant du Commandant  
Cap Jean-Claude Mangili

La division opérationnelle englobe la centrale téléphonique et la réception de Police-secours ainsi que les entités chargées d'assurer les Missions Générales de Police (MGP) avec les actions de préventions effectuées par des policiers en uniforme.

### 5.1. Unité de proximité



Sgtm Bujard



Sgtm Harri



Sgt Pilloud



Sgt Morier

Par leur présence maximum sur le terrain et la connaissance des lieux, ces 4 policiers expérimentés apportent un sentiment de sécurité auprès de la population et se tiennent à disposition pour proposer des solutions permanentes à des problèmes récurrents qui pourraient leur être soumis par les autorités, citoyens, commerçants ou associations, ceci en application du concept de la Police de proximité.

Durant l'année 2013, c'est une quarantaine de problèmes récurrents qui ont été traités dans des domaines pouvant concerner les incivilités, la circulation, les stupéfiants, le code rural, les nuisances, etc.

#### 5.1.1 Définition de la Police de proximité (Rappel)

« La Police de proximité est un concept qui regroupe **l'ensemble des moyens de police** déployés sur un territoire défini et affecté prioritairement au renforcement de la sécurité de proximité. Elle doit contribuer à **améliorer le cadre de vie à l'échelle des quartiers** en luttant contre la délinquance et en réduisant le sentiment d'insécurité. La Police de proximité doit **privilégier** en permanence un renforcement des **liens de qualité entre la population et sa police** en favorisant une meilleure connaissance de ses activités. Pour cela, elle doit aller au-devant des citoyens et communiquer.

Une Police de proximité ne doit pas simplement répondre aux appels d'urgence et traiter les infractions au coup par coup. Elle doit être capable d'analyser les problèmes récurrents et d'apporter, seule ou en collaboration avec les partenaires, des solutions durables aux problèmes. Au contraire d'une approche réactive, **elle privilégiera une approche préventive.**



La Police de proximité va chercher à connaître les priorités et les attentes de la population, par quartier, pour orienter ses actions. **Le travail en partenariat** avec d'autres instances (sécuritaires, sociales, scolaires) doit lui permettre de répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe "cible" (jeunes, 3ème âge, associations, entreprises, etc.). Consciente qu'un problème ne sera pas perçu de la même manière par l'ensemble des citoyens, la Police de proximité doit être à même de **s'adapter en permanence aux situations locales**.

Pour pouvoir agir de la sorte, la Police doit connaître ses Autorités et sa population. Elle doit être capable de communiquer, **d'agir par la persuasion** plutôt que par la force. »

## **5.2. Manifestations**

Police Est Lausannois a assuré un service d'ordre ou de circulation à l'occasion de 117 manifestations sportives, culturelles, musicales ou pour des expositions, réceptions, assemblées et services funèbres notamment.

## **5.3. Section Police-secours (PS)**



Chef Police-secours  
Remplaçant du Chef opérationnel  
Adjudant Stéphan Herbez

### **5.3.1. Centrale téléphonique – Réception PS**

Durant l'année écoulée, la centrale téléphonique de Police-secours a réceptionné quelque 14'000 appels provenant notamment de la Centrale d'engagement de la Police cantonale pour des interventions urgentes 117 ayant lieu sur le territoire opérationnel respectivement directement de citoyens pour des sollicitations d'interventions ou pour des questions diverses.

Quelque 9'200 personnes se sont présentées au guichet de Police-secours pour obtenir des renseignements ou y déposer plaintes.

### **5.3.2. Unités d'intervention Police-secours**

Hormis les missions générales de police qui correspondent aux interventions dites urgentes « 117 », les unités d'intervention de Police-secours ont également pour tâches de prévenir toute infraction en accentuant une présence visible et dissuasive sur le terrain, soit à pied, à vélo ou en véhicules motorisées.

### 5.3.2.1. Activités des unités Police-secours – Sécurité Publique

	<b>Total</b>	<b>Pully</b>	<b>Paudex</b>	<b>Belmont-sur-Lsne</b>	<b>Savigny</b>
<b>Interventions/sollicitations</b>	<b>4'563</b> (2012 : 4'357)				
<b>Plaintes enregistrées</b>	<b>1'074</b> (2012 : 951)				
<b>Interpellations</b>	<b>249</b> (2012 : 188)				
<b>Amendes d'ordre</b>	<b>3'366</b> (2012 : 2'430)				
<b>Fichets conseils, avertissements écrits</b>	<b>1'023</b> (2012 : 522)				
<b>Rapports de dénonciation à :</b> (circulation, vitesse, polcom, etc)					
• Commission de police	<b>1'414</b> (2012 : 1'184)				
• Préfecture	<b>802</b> (2012 : 740)	497 (476)	129 (73)	36 (26)	140 (165)
• Ministère public / Trib. Mineurs	<b>235</b> (2012 : 334)	160 (296)	29 (12)	15 (2)	31 (24)
<b>Accidents de circulation</b> (avec et sans constat)	<b>250</b> (2012 : 221)	178 (151)	16 (19)	25 (20)	30 (29)
<b>Ivresses au volant</b>	<b>183</b> (2012 : 133)	141 (104)	20 (16)	6 (0)	16 (13)
<b>Conduite sous retrait ou sans permis</b>	<b>40</b> (2012 : 36)				
<b>Dénonciations fautes de circulation LCR</b>	<b>388</b> (2001 : 333)				
<b>Rapports de renseignements</b>	<b>1'139</b> (2012 : 533)				
<b>Exécution mandats et notifications diverses</b>	<b>1'850</b> (2012 : 2'911)				
<b>Actions proactives :</b>					
• Présences près des écoles	<b>2'013</b>	1'407	179	171	256
• Contrôles circulation	<b>2'915</b>	1'991	260	180	484
• Patrouilles et actions préventives	<b>22'093</b>	14'329	2'193	2'364	3'142

### **5.3.2.2. Personnes dénoncées en Préfecture**

Accidents de la circulation	82
Ivresses non qualifiées (entre 0.5 0/00 et 0.79 0/00)	71
Excès de vitesse	242
Infractions LCR	361
<b>Total</b>	<b>756</b>

### **5.3.2.3. Personnes déferées au Ministère public ou au Tribunal des Mineurs**

Accidents de la circulation	19
Ivresses qualifiées (+ 0.8 0/00)	112
Excès de vitesse	39
Infractions LCR	44
Infractions LSEE	68
Loi fédérale sur les stupéfiants	114
<b>Total</b>	<b>396</b>

### **5.3.2.4. Privation de liberté**

Pour ivresse, scandale et autres infractions	16
Personnes remises à d'autres instances (Magistrats, Police cantonale, etc ...)	84
<b>Total</b>	<b>100</b>

### **5.3.2.5. Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants**

(constatées par Police Est Lausannois)

Adultes	92
Mineurs	22
Genre de marchandise saisie	
Haschisch – marijuana – cannabis	359.05 gr.
Héroïne	--
Cocaïne	3.60 gr.
Ecstasy	--
Champignons hallucinogènes	12.10 gr.

### **5.3.2.6. Véhicules trouvés ou volés**

<b>Véhicules/plaques trouvés</b>	<b>47</b>
- cycles/cyclomoteurs	4
- motocycles	4
- pocket-bike	1
- plaques	38
<b>Véhicules annoncés volés</b>	<b>48</b>

### **5.3.2.7. Accidents de circulation**

Le service de police a enregistré 250 accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool, ils se répartissent comme suit :

- 104 avec dommages matériels
- 25 avec lésions corporelles
- 121 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable).

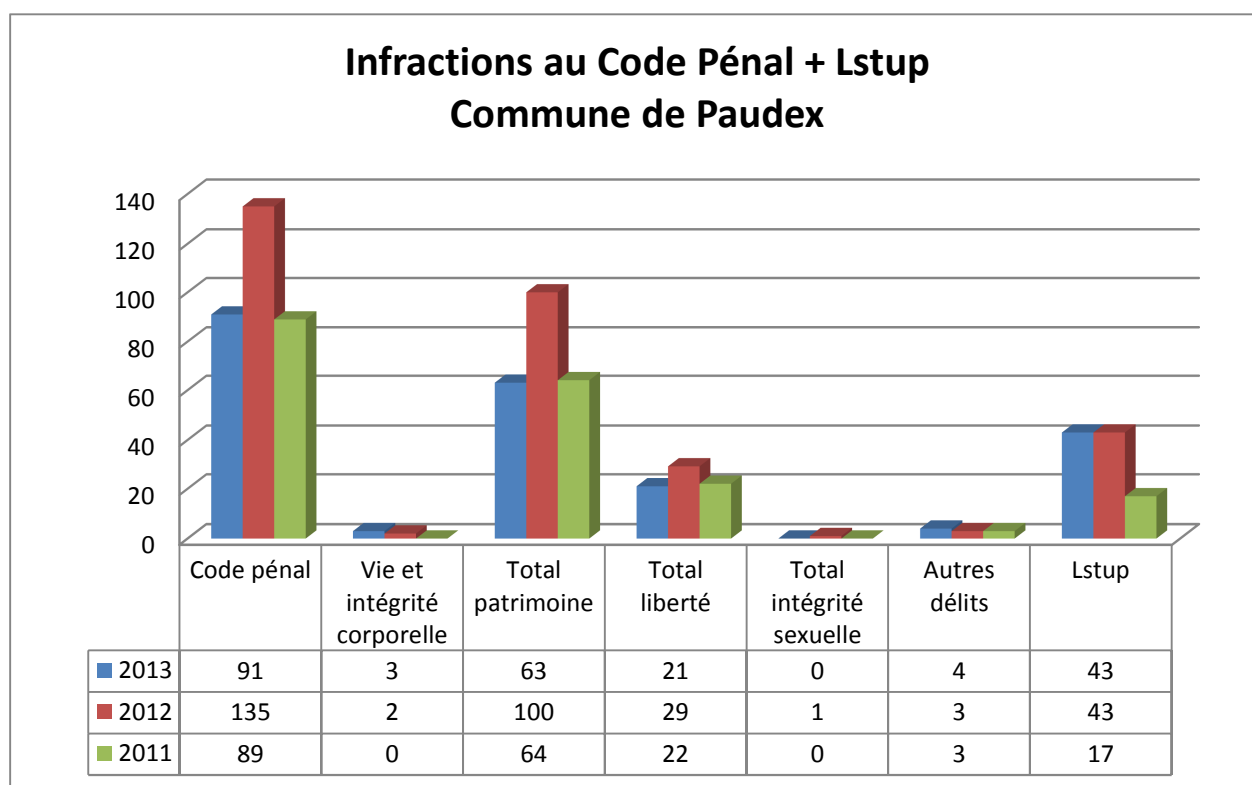
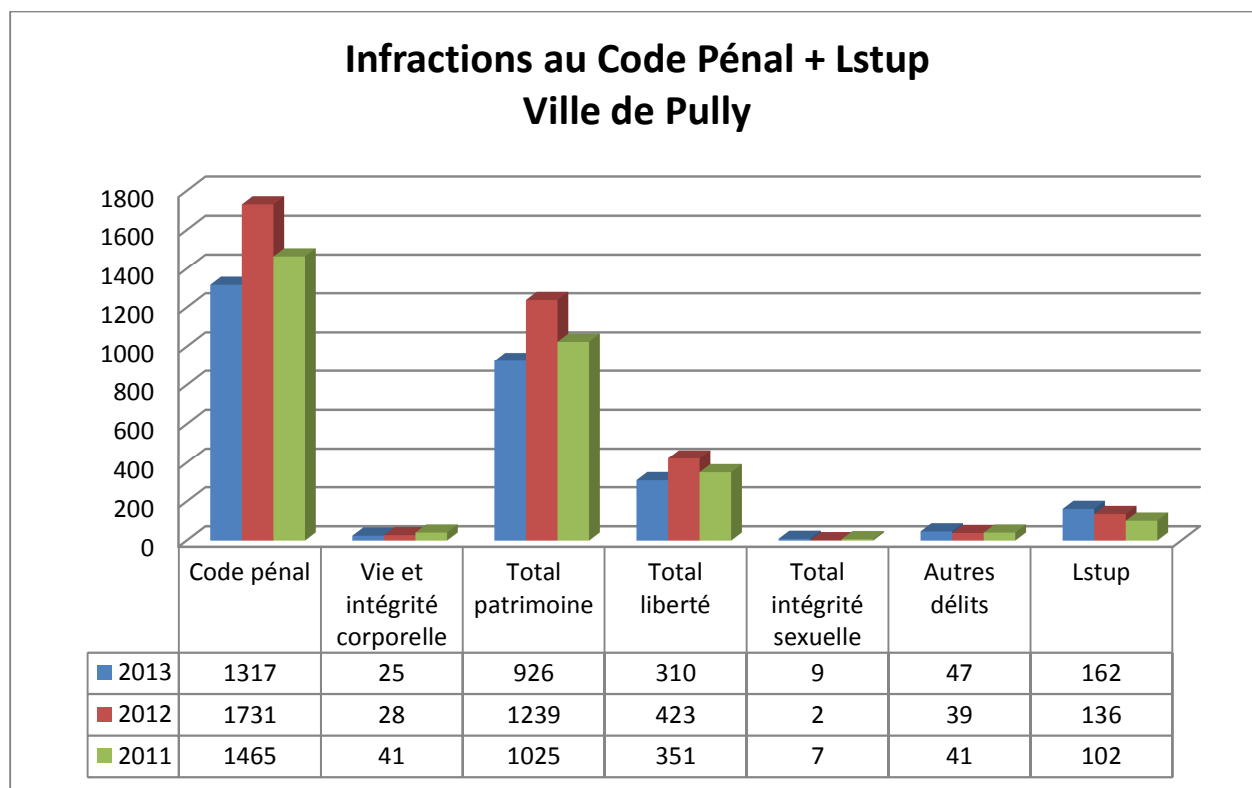
#### **Nature des accidents :**

Avec dégâts matériels	46
Avec dégâts matériels et fuite	42
Avec dégâts matériels et ivresse, surmenage ou médicaments	12
Avec dégâts matériels et consommation de stupéfiants	4
Avec blessés	23
Avec blessés et fuite	1
Avec blessés et ivresse ou surmenage	1
Mortel	0
Arrangements à l'amiable	121
<b>Total</b>	<b>250</b>

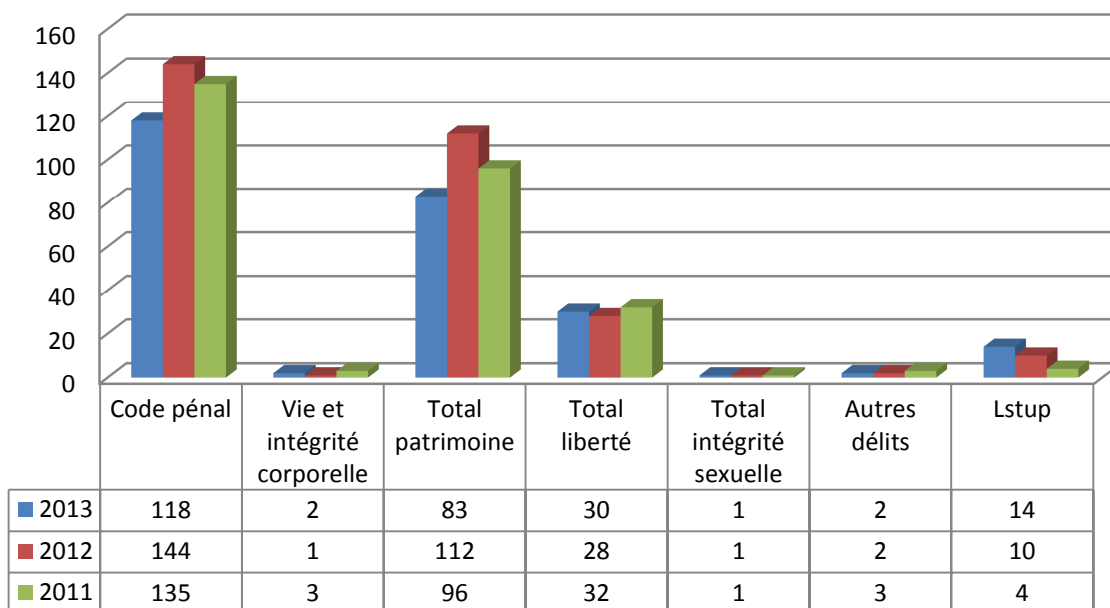
Voir tableaux annexés en fin de rapport

#### 5.4. Synthèse judiciaire sur le territoire de l'ASEL

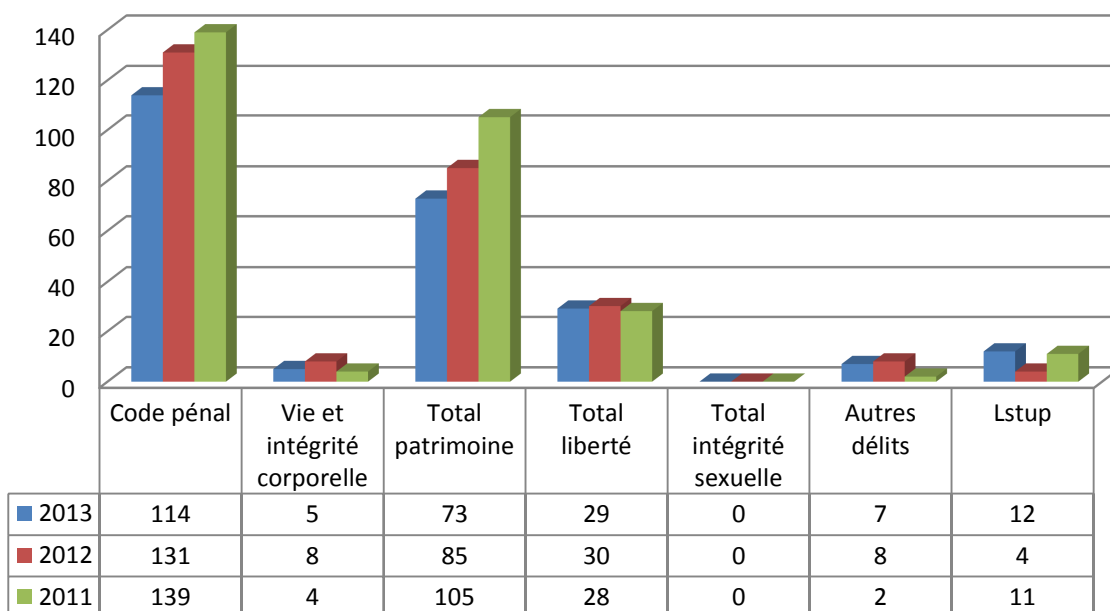
Affaires traitées par la Police cantonale vaudoise + Police Est Lausannois  
(source : Office fédéral des statistiques - OFS)



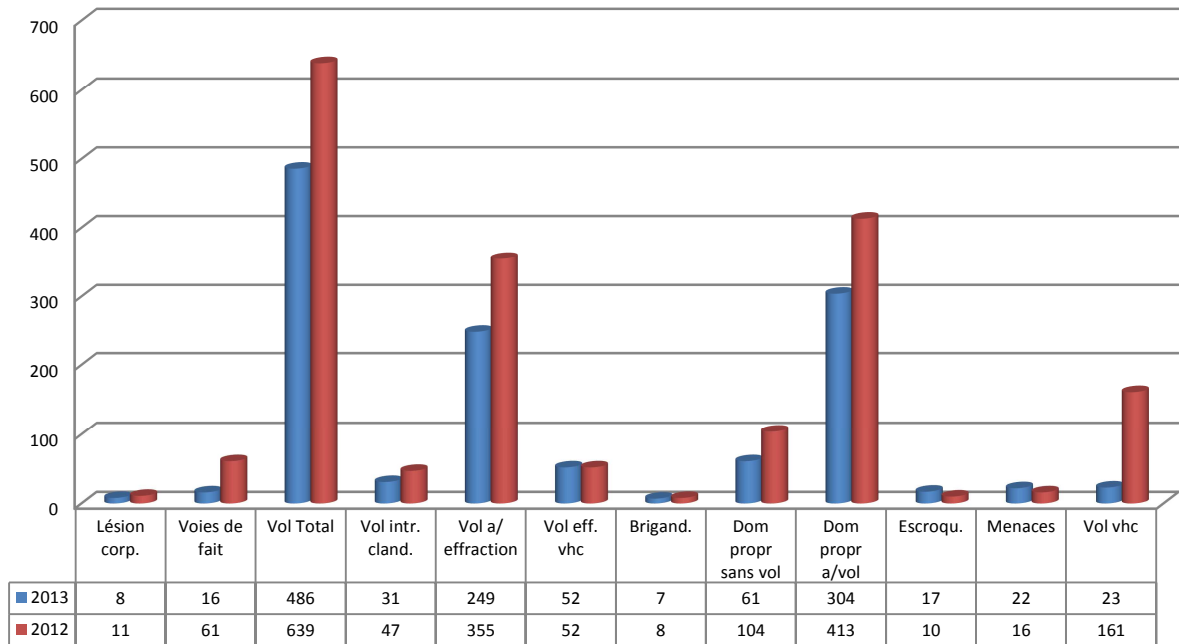
### Infractions au Code Pénal + Lstup Commune de Belmont s/Lsne



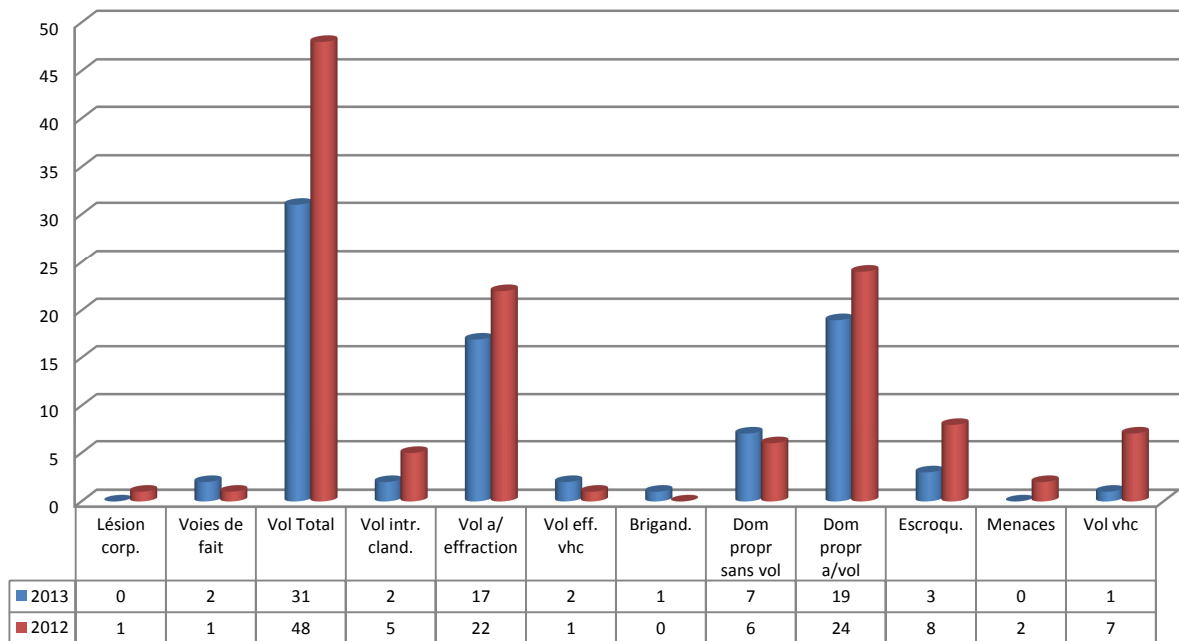
### Infractions au Code Pénal + Lstup Commune de Savigny



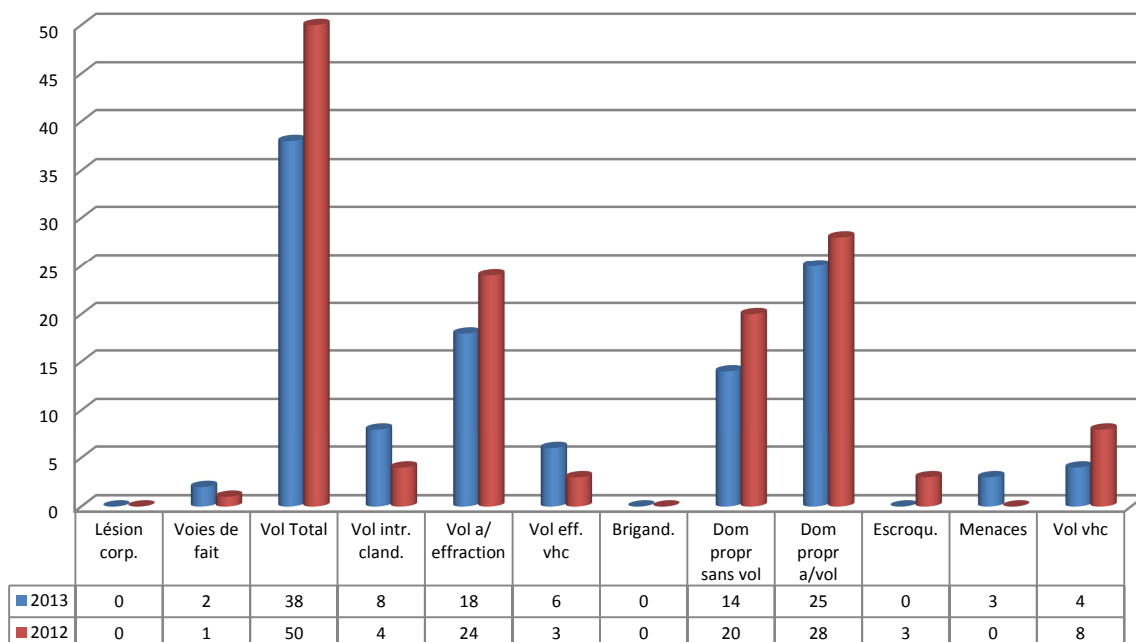
## Nature des infractions Ville de Pully



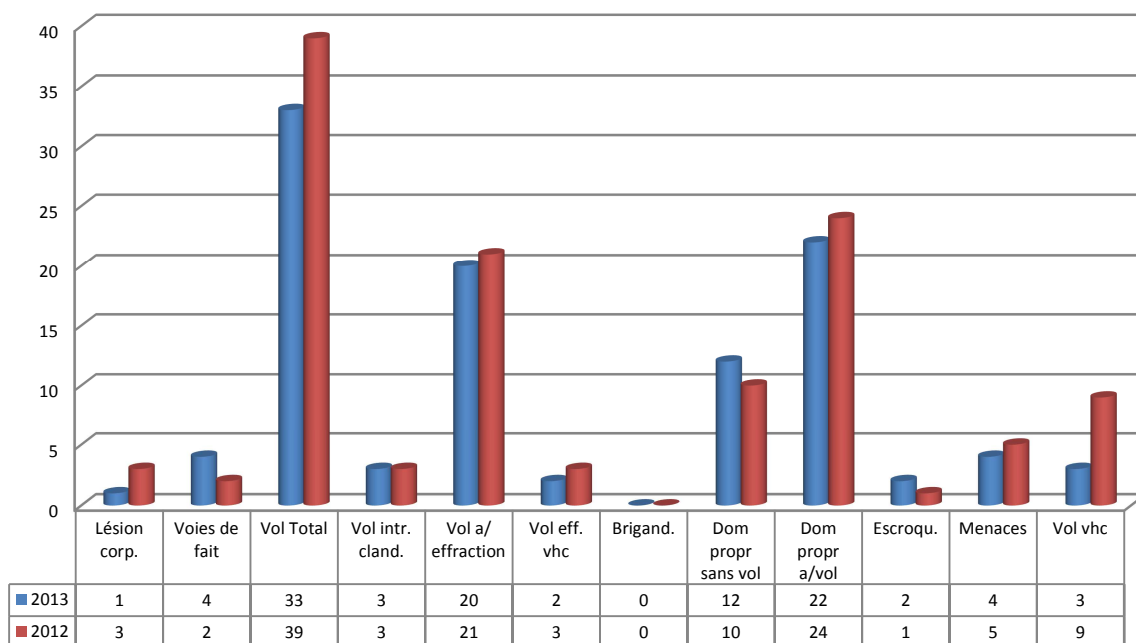
## Nature des infractions Commune de Paudex



## Nature des infractions Commune de Belmont s/Lsne



## Nature des infractions Commune de Savigny





## 6. DIVISION SERVICES GENERAUX



Chef des Services généraux  
Lieutenant Christian Baeriswyl

Les Services généraux regroupent différents aspects métiers et peuvent varier selon l'organigramme des corps de police. Au sein de Police Est Lausannois, le chef des Services généraux est directement responsable de gérer la logistique (moyens techniques et bureautiques), les véhicules et l'équipement du personnel uniformé ainsi que de conduire la section et les unités de sa division. Le domaine informatique « police » est traité avec l'appui du Service informatique de la Ville de Pully.

### 6.1. Signalisation Routière (SR)

L'unité SR, composée de quatre hommes, a pour tâches notamment de :

- gérer les panneaux de signalisation lors de réservations de places de parc, de manifestations ou de chantiers;
- procéder au marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc et passages pour piétons, etc. );
- entretenir, voire remplacer les panneaux de la signalisation routière;
- appuyer les responsables des Services d'urbanisme et des travaux des communes partenaires lors de l'élaboration de plans de circulation ou de stationnement ;
- entretenir les véhicules des services;
- contrôler les chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière;

Durant l'année 2013, l'unité SR a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses et a réalisé du marquage routier sur les 4 communes dans le cadre de la remise en état des routes suite à des travaux. Le personnel de la SR a été particulièrement sollicité dans le cadre des nombreux chantiers ouverts sur la commune de Pully. Pour cela, il a travaillé en étroite collaboration avec les Services de l'urbanisme et des travaux de la Ville de Pully.

Sur l'ensemble de l'année, les responsables de l'unité ont participé à 190 réunions de travail et de chantiers.

A 40 reprises, l'unité SR est intervenue pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de dégradations.

Courant 2013, l'Unité SR a été appelée à collaborer notamment pour les principales manifestations suivantes : Pully For Noise, 20 km de Lausanne, Marathon de Lausanne, Fête du sauvetage, 1<sup>er</sup> août à Pully, Triathlon de Lausanne, Course à Travers Pully, Fête cantonale des musiques à Savigny, Schubertiades.

194 personnes ou entreprises ont sollicité une réservation de place(s) de parc sur le domaine public pour des livraisons, déménagements, chantiers, manifestations, etc, générant la pose de signalisation.

Les appareils de contrôles préventifs affichant instantanément la vitesse des véhicules ont été installés à 371 reprises sur l'ensemble des quatre communes, essentiellement dans les zones 30 km/h et sur les trajets empruntés par les écoliers.

L'appareil de mesure de la vitesse et de comptage des véhicules (TMS) a été mis en place à 10 reprises pour des contrôles d'une semaine à chaque fois. Les données recueillies ont permis de répondre aux nombreuses interrogations des riverains sur la vitesse des véhicules dans leur quartier et de parfaire ainsi la signalisation, notamment verticale.

#### **6.1.1. Peinture utilisée (en kg)**

C'est l'équivalent de 1'756 kg de peinture, de composants et 200 litres de diluant qui ont été utilisés pour le marquage routier.

#### **6.1.2. Véhicules de service**

- Ramu 101 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 102 (voiture police VW Passat) – Police-secours
- Ramu 103 (voiture police Hyundai) – Unité proximité
- Ramu 201 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 202 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 301(fourgon police VW) – Police-secours
- Ramu 401(voiture banalisée Opel) – Service police
- Ramu 402 (voiture civile Mitsubishi) – Unité Prévention/Proximité
- Ramu 410 (voiture civile Citroën) – Unité radar
- Ramu 501 (fourgon signalisation) – Signalisation routière
- Ramu 601 (scooter civil Piaggio) – Unité garde-parcs
- Ramu 602 (scooter civil Piaggio) – Unité garde-parcs
- Ramu 603 (scooter civil Piaggio) – Unité garde-parcs
- Ramu 604 (scooter civil Piaggio 3 roues) - Unité Proximité
- 4 cycles (Weeler) – Police-secours, brigade cycliste

Sur l'ensemble de l'année et dans le cadre du service, ces véhicules ont parcouru 172'450 km.

#### **6.2. Unité Radar (annexe 2)**

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose, dès août 2012, d'un véhicule banalisé équipé d'un radar mobile. Des critères légaux très stricts basés notamment sur la visibilité, les distances, les angles de contrôle, fixent les conditions pour déterminer à quel endroit un radar mobile peut être placé. La configuration des lieux peut parfois empêcher l'usage de cet appareil pour les raisons évoquées ci-dessus.

Une convention a été signée entre le Comité de direction et son homologue de Sécurité Lavaux afin de permettre aux corps de police respectifs d'échanger leurs appareils de contrôle, Police-Lavaux disposant d'un appareil radar portable (Trucam) pouvant être utilisé dans d'autres conditions (présence d'obstacles) notamment dans des zones 30 km/h.

Le radar mobile a pu être employé sur l'ensemble des 12 mois de l'année, d'où une augmentation des contrôles et des véhicules recensés par rapport à 2012. Le résultat préventif semble atteint au vu du pourcentage de véhicules de infraction qui a diminué sur l'ensemble des 4 communes.

### **6.2.1. Radar mobile Pully**

• nombre de contrôles	248	
• nombre de véhicules recensés	186'780	
• nombre de véhicules en infraction	5'610	
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	73	
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	11	
• pourcentage véhicules en infraction (%)	3,00	
- zones 30 km/h (%)	8,87	(2012 : 14,12)
- routes 50 km/h (%)	2,54	(2012 : 3,06)
- routes 80 km/h (%)	0,71	(2012 : 1,16)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

<b>Lieu</b>	<b>Nombres contrôles</b>	<b>Véhicules recensé</b>	<b>Vhcs en infractions</b>	<b>% de dénoncés</b>
Alpes, avenue des	11	1'473	195	13.24
Avenir, avenue de l'	10	960	47	4.90
Beau Soleil, chemin de	1	15	0	/
Bellevue, avenue de	4	247	9	3.64
Bouvreuil, chemin de	2	47	6	12.77
Bruyère, chemin de la	1	193	27	13.99
C.-F. Ramuz, avenue	17	22'977	257	1.12
Chamblandes, chemin de	13	665	62	9.32
Carvalho, chemin de	3	201	4	1.99
Cerisiers, avenue des	1	33	0	/
Champittet, chemin de	1	109	1	0.92
Château-Sec, chemin du	5	2'503	265	10.59
Clair-Matin, chemin de	4	82	1	1.22
Collèges, avenue des	2	137	1	0.73
Daillettes, chemin des	2	41	1	2.44
Désertes, avenue des	1	1'229	5	0.41

Fau-blanc, chemin du	4	762	35	4.59
Fontanettaz, chemin de	1	16	1	6.25
Forêt, boulevard de	12	11'343	289	2.55
Général Guisan, avenue	31	89'142	2'975	3.34
Jean Pavillard	3	912	2	0.22
Joliette, chemin de	5	319	2	0.63
Lavaux, avenue de	9	15'019	290	1.93
Oisillons, chemin des	3	113	0	/
Oron, route d'	6	8'760	59	0.67
Osches, chemin des	16	3'746	416	11.11
Peupliers, avenue des	1	13	0	/
Plateires, chemin des	2	209	4	1.91
Poste, rue de la	1	602	0	/
Préau, chemin du	6	1'018	36	3.54
Rennier, chemin de	1	80	8	10.00
Roches, chemin des	6	2'475	49	1.98
Rochettaz, avenue de	16	8'771	199	2.27
Rosiaz, avenue de la	2	796	1	0.13
Samson Reymondin, avenue	5	3'259	5	0.15
Senalèche, avenue de	6	279	19	6.81
Somais, chemin de	7	1'976	160	8.10
Source, chemin de la	11	1'081	156	14.43
Tilleuls, chemin des	2	600	2	0.33
Verney, chemin de	1	11	0	/
Vevey, route de	3	3'029	15	0.50
Vignes, chemin des	2	82	0	/
Villardin, avenue de	5	2'012	5	0.25
<b>Total</b>	<b>248</b>	<b>186'780</b>	<b>5'610</b>	<b>3,00</b>

### 6.2.2. Radar mobile Paudex

• nombre de contrôles	42	
• nombre de véhicules recensés	55'818	
• nombre de véhicules en infraction	5'439	
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	59	
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	12	
• pourcentage véhicules en infraction (%)	9,74	
– zones 30 km/h (%)	15,51	(2012 : -)
– routes 50 km/h (%)	9,68	(2012 : 9,73)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Bernadaz, route de la	6	415	0	/
Grangette, chemin de la	9	606	94	15.51
Lac, route du	22	46'385	5'099	10.99
Simplon, route du	5	8'412	246	2.92
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>55'818</b>	<b>5'439</b>	<b>9.74</b>

### 6.2.3. Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

- nombre de contrôles 50
- nombre de véhicules recensés 13'799
- nombre de véhicules en infraction 1'239
- dépassement vitesse plus de 15 km/h. 24
- dépassement vitesse plus de 25 km/h 5
- pourcentage véhicules en infraction (%) 8.98
  - zones 30 km/h (%) 11,20 (2012 : 18,98)
  - routes 50 km/h (%) 8,51 (2012 : 10,69)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Arnier, route d'	9	1'803	223	12.37
Burenos, route du	2	160	0	/
Chaffeises, route des	5	1'487	163	10.96
Courtillet, chemin du	7	144	20	13.89
Crau-au-Fer, chemin du	1	20	2	1.00
Ecaravez, chemin des	2	100	2	2.00
Léchire, chemin de la	5	211	16	7.58
Monts-de-Lavaux, route des	15	9'774	809	8.28
Villars, chemin de	4	100	4	4.00
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>13'799</b>	<b>1'239</b>	<b>8.98</b>

### 6.2.4. Radar mobile Savigny

- nombre de contrôles 41
- nombre de véhicules recensés 20'927
- nombre de véhicules en infraction 1'314
- dépassement vitesse plus de 15 km/h. 86
- dépassement vitesse plus de 25 km/h 11

- pourcentage véhicules en infraction (%) 6.28
  - routes 50 km/h (%) 14.52 (2012 : 18.89)
  - routes 60 km/h (%) 1,93 (2012 : 9,13)
  - routes 80 km/h (%) 1,01 (2012 : 2,94)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Chexbres, route	1	27	0	/
Claie-aux-Moine, route de la (80 km/h)	6	4'599	8	0.17
Lutry, route de (50 km/h)	9	6'608	1'030	15.59
Lutry, route de (80 km/h)	11	5'221	83	1.59
Mollie-Margot, route de (50 km/h)	7	1'394	136	0.97
Mollie-Margot, route de (80 km/h)	3	489	7	1.43
Vers-chez-les-Blanc, route de	4	2'589	50	1.93
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>20'927</b>	<b>1'314</b>	<b>6.28</b>

### 6.3. Unité Garde-parcs

Outre le contrôle des zones de parcage à durée limitée et le contrôle général du stationnement, l'unité Garde-parcs, composée d'Assistants de Sécurité Publique (ASP) assermentés, assure notamment :

- le contrôle des stands lors des marchés hebdomadaires (contrôle de l'affichage des prix, encaissement des taxes ...);
- une présence préventive dans les parcs et promenades publics;
- la mission de patrouilleurs scolaires;
- un appui lors de manifestations dans le domaine de la circulation, du stationnement et de la prévention;
- les tâches administratives dans les domaines de la gestion des amendes d'ordre, parcomètres et horodateurs.

## 7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE



Chef de la Police administrative  
Adjudant Pierre Mullener

Dirigée par un sous-officier supérieur, membre de l'Etat-major, cette entité composée d'employés civils s'occupe notamment de :

- Accueillir le citoyen au guichet / téléphone, le renseigner voire le diriger vers une entité spécialisée ;
- Réceptionner, trier, classer, archiver et envoyer tout le courrier et les documents du service ;
- Délivrer les macarons de stationnement aux ayants-droit ainsi que les autorisations pour l'utilisation du domaine public (stands divers) ;
- Agir en tant que partenaire régional pour le compte de la Police cantonale du commerce en faisant respecter la Loi et le Règlement sur les auberges et débits de boissons (LADB) ;
- Remettre les documents nécessaires pour l'organisation d'une manifestation (permis temporaire de vente d'alcool, tombolas, etc. ...) autorisée par l'Autorité communale ;
- Notifier les commandements de payer ;
- Gérer les objets trouvés ;
- Assurer le suivi administratif dans le cadre de l'enregistrement des amendes d'ordre et des procédures de poursuites ;
- Gérer le service des inhumations pour la Ville de Pully et la commune de Paudex en prestations complémentaires ;

## **7.1. Chancellerie**

### **7.1.1. Rapport de renseignements établis sur réquisition de :**

Préfecture de Lavaux ou Ministère public	55
Office fédéral des migrations	58
Divers services officiels	173
<b>Total</b>	<b>286</b>

### **7.1.2. Rapports transmis à l'intention de :**

Préfecture de Lavaux-Oron	802
Ministère public + Tribunal des mineurs	372
Service des automobiles	881
Police cantonale vaudoise	1'276
Office fédéral des migrations (ODM) & Service de la population	78
Office des Poursuites	453
Divers services officiels	169
<b>Total</b>	<b>4'031</b>

## **7.2. Réception**

Durant l'année 2013, quelque 9'500 personnes se sont présentées à la réception du poste de police alors qu'environ 15'600 citoyens ont contacté la Police administrative par téléphone.

Au guichet de la réception, il a été remis :

### **7.2.1. Permis de pêche lac**

<b>Permis de pêche</b>	<b>CHF</b>	<b>365.00</b>
Depuis 2013 les permis de pêche journaliers se commandent directement en ligne par le demandeur		

### **7.2.2. Cartes journalières CFF pour les citoyens de Pully**

1'330 cartes journalières ont été vendues	<b>CHF</b>	<b>53'200.00</b>
---	------------	------------------

### **7.2.3. Inspection des champignons**

Dans le cadre de son activité, le sgtm Bujard a procédé au contrôle de :

39 récoltes, composées de 79 espèces pour un poids total de 21.63 kg ;  
13 récoltes contenaient des variétés toxiques ou mortels.

A de nombreuses reprises il a été appelé par les services d'urgence de divers centres hospitaliers pour des intoxications fongiques.

### **7.2.4. Objets trouvés**

Objets enregistrés	429	
Objets restitués aux ayants droit	199	
Objets transmis aux autorités compétentes (police cantonale, service des automobiles, autres administrations)	15	
Avis adressés aux déposants pour leur signaler une récompense à retirer	86	
L'ensemble des récompenses s'élève à	<b>CHF</b>	<b>2'518.00</b>
Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées représentent	<b>CHF</b>	<b>11'467.85</b>

## **7.3. Police du commerce Ville de Pully**

### **7.3.1. Taxes sur les spectacles**

Club Mini-train	CHF	3'400.00
Spectacles, conférences, bals	CHF	1'827.80
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>5'227.80</b>



### **7.3.2. Lotos**

Aucun loto organisé en 2013

### **7.3.3. Tombolas**

Autorisations délivrées	22	
Taxes perçues	CHF	2'160.00

### **7.3.4. Etablissements publics au bénéfice de licences**

Cafés-restaurants	24	
Cafés-restaurants saisonniers	1	
Tea-rooms sans alcool	4	
Buvettes diverses	5	
Buvettes de cinéma et théâtres	3	
Magasins au bénéfice d'une autorisation simple pour vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter	14	
Patentes pour la vente au détail de tabac	27	
Autorisations spéciales	2	

### **7.3.5. Permissions de prolongation d'ouverture des établissements publics**

Taxes perçues	CHF	4'590.00
---------------	-----	----------

### **7.3.6. Marchés de Pully**

Marchands à l'année	CHF	7'725.00
Marchands occasionnels	CHF	610.00

### **7.3.7. Utilisation / anticipation du domaine public**

Kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet	CHF	3'300.00
Musiciens des rues / pantomimes / stands divers	CHF	3'830.00
Réservations de places de parc / anticipations / fermetures de rues	CHF	15'345.00
Autorisations de parquer pour les entreprises	CHF	965.00

### **7.3.8. Taxe de séjour**

Montant encaissé	CHF	45'086.00
------------------	-----	-----------

#### **7.4. Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)**

Personnes inhumées à la ligne au cimetière de Chamblandes	12
Personnes inhumées en tombes cinéraires et en columbarium	29
Personne inhumée au cimetière des Monts-de-Pully	1
Personnes inhumées au Jardin du souvenir	29
Personnes décédées sur la commune de Pully	54
Personnes décédées sur la commune de Paudex et inhumées à Pully	4
<b>Montant des taxes d'inhumation, ventes de concessions et prolongations</b>	<b>CHF 51'513.25</b>

### **8. BUREAU DES CONTROLES**

Le Bureau des contrôles est l'entité chargée d'enregistrer toutes les infractions et rapports de dénonciation, du suivi administratif (rappels, poursuites, etc) et de tenir à jour les statistiques.

#### **8.1. Amendes d'ordre (annexes 3 et 4)**

	<b>Total</b>	<b>Pully</b>	<b>Paudex</b>	<b>Belmont-sur-Lsne</b>	<b>Savigny</b>
<b>Amendes d'ordre (AO)</b> (sans vitesse)	<b>7'947</b> (2012 : 6'869)	6'632	712	361	242
AO par Police-Secours + Prox	3'366				
AO par ASP	4'581				

#### **8.2. Appareil de surveillance automatique du trafic (SAT)**

Il s'agit des appareils posés aux abords des carrefours et de certains passages pour piétons, en Ville de Pully.

##### **8.2.1. SAT – Vitesse (annexe 5)**

Nombre de contrôles	156
Nombre de véhicules recensés	3'503'357
Nombre de véhicules en infraction	4'961
Dépassement vitesse plus de 15 km/h.	32
Dépassement vitesse plus de 25 km/h	3
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0.14

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Boulevard de la Forêt	20	281'368	76	0.03
Clergère	20	712'852	1'864	0.26
Damataire-Sud	23	422'742	366	0.09
Désertes-Port	22	500'302	834	0.17
Lavaux-Tirage	21	563'013	1'014	0.18
Ramuz-Chamblandes	32	603'464	583	0.10
Ramuz-Préau	18	419'616	224	0.05
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>3'503'357</b>	<b>4'961</b>	<b>0.14</b>

### **8.2.2. SAT - Signalisation lumineuse (annexe 6)**

Nombre de contrôles	156
Nombre de véhicules recensés	3'503'357
Nombre de véhicules en infraction	307
Dépassement vitesse plus de 15 km/h.	32
Dépassement vitesse plus de 25 km/h	3
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0.008

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Boulevard de la Forêt	20	281'368	1	0.0003
Clergère	20	712'852	15	0.0021
Damataire-Sud	23	422'742	68	0.0160
Désertes-Port	22	500'302	44	0.0087
Lavaux-Tirage	21	563'013	122	0.0216
Ramuz-Chamblandes	32	603'464	48	0.0079
Ramuz-Préau	18	419'616	9	0.0021
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>3'503'357</b>	<b>307</b>	<b>0.0087</b>

### **8.3. Commission de police**

Elle a traité 1'460 cas.

La Commission de police a :

- prononcé 1'414 amendes par voie d'ordonnances pénales, soit :
  - 1'063 pour des fautes de circulation, de parcage et infractions au Règlement de police ;
  - 351 pour des dénonciations sur fonds privés ;
- cité 46 contrevenants, dont 17 mineurs et prononcé :
  - 15 amendes par ordonnances pénales ou par ordonnances pénales rendues par défaut ;
  - 4 prestations au travail ;
  - 13 réprimandes (mineurs) ;
  - 14 ordonnances de classement.

Le secrétariat de la Commission de police a envoyé 571 sommations de payer dont certaines sont restées sans effet. Une procédure a alors été engagée. Ces actions peuvent s'échelonner sur plusieurs années.

D'autre part, 305 ordonnances de conversion ont été prononcées.

### **8.4. Montants encaissés**

#### **8.4.1. Parcage en Ville de Pully**

Produits Horodateurs / Parcomètres	CHF	293'906.20
Paiements cartes cash	CHF	1'910.27
Macarons résidants	CHF	272'360.00
Parking des Alpes / Abonnements	CHF	10'430.00
Autorisations pour entreprises effectuant des travaux	CHF	2'160.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>580'766.47</b>

#### **8.4.2. Amendes encaissées sur l'ensemble des 4 communes**

<u>Procédure simplifiée d'amende d'ordre (fichet rose)</u>		
Règles de circulation	CHF	416'730.00
Radar mobile	CHF	861'870.00
Radar fixe / surveillance automatique des feux	CHF	334'400.00

### Procédure ordinaire en Commission de police

Règles de circulation – radar mobile – radar fixe - surveillance automatique des feux – règlements communaux	CHF	139'271.85
Infractions sur fonds privé	CHF	47'848.15
Revenu brut des amendes encaissées, y compris les frais de procédure (sentences, contentieux)	CHF	<b>1'800'120.00</b>

### 8.5. Actions administratives

#### Commandements de payer :

Enregistrés	<b>1'750</b>
Notifiés	<b>1'296</b>
Exécution de mandats préfectoraux Office des poursuites	<b>52</b>
Notifications administratives pour instances diverses	<b>42</b>

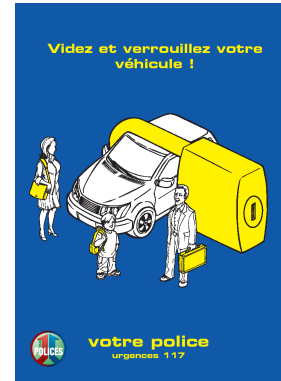
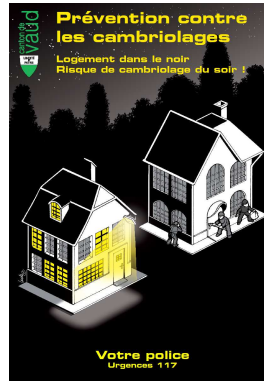
### 8.6. Unité prévention

En 2013, les spécialistes de la Prévention routière ont visité 50 classes (enfantines, primaires 1-2) de l'arrondissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont ainsi que de Savigny-Forel (Pully 33, Paudex 3, Belmont 8, Savigny 6) pour enseigner aux jeunes les règles de comportement à adopter aux abords de la chaussée (notamment aux passages pour piétons).

Les collaborateurs de Police Est Lausannois ont participé activement aux campagnes de prévention (routières et judiciaires) planifiées par le GT Prévention coordonnée qui regroupent tous les responsables prévention de la Police cantonale et des polices communales vaudoises, en allant notamment au contact des citoyens et automobilistes pour leur rappeler leurs obligations personnelles dans le domaine de la prévention.

Ci-après quelques actions de prévention effectuées en 2013 :





## 9. CONCLUSION

En application de l'article 72 du Règlement intercommunal et fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois

- vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2013 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;

décide :

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2013 ;
- de donner décharge au Comité de direction.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 8 mai 2014.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION


Le président



G. Reichen



Le secrétaire



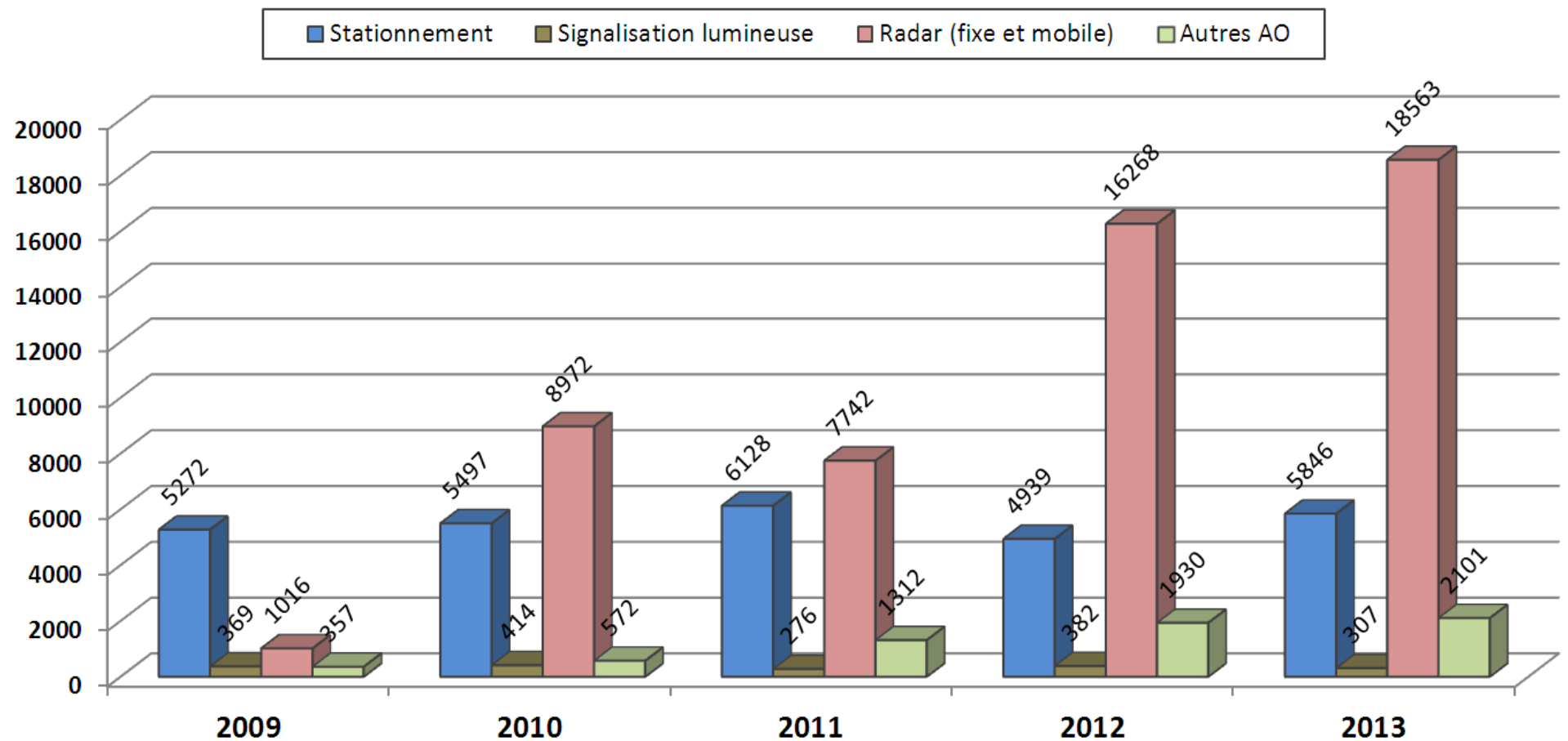
D-H Weber

**ANNEXE 1**

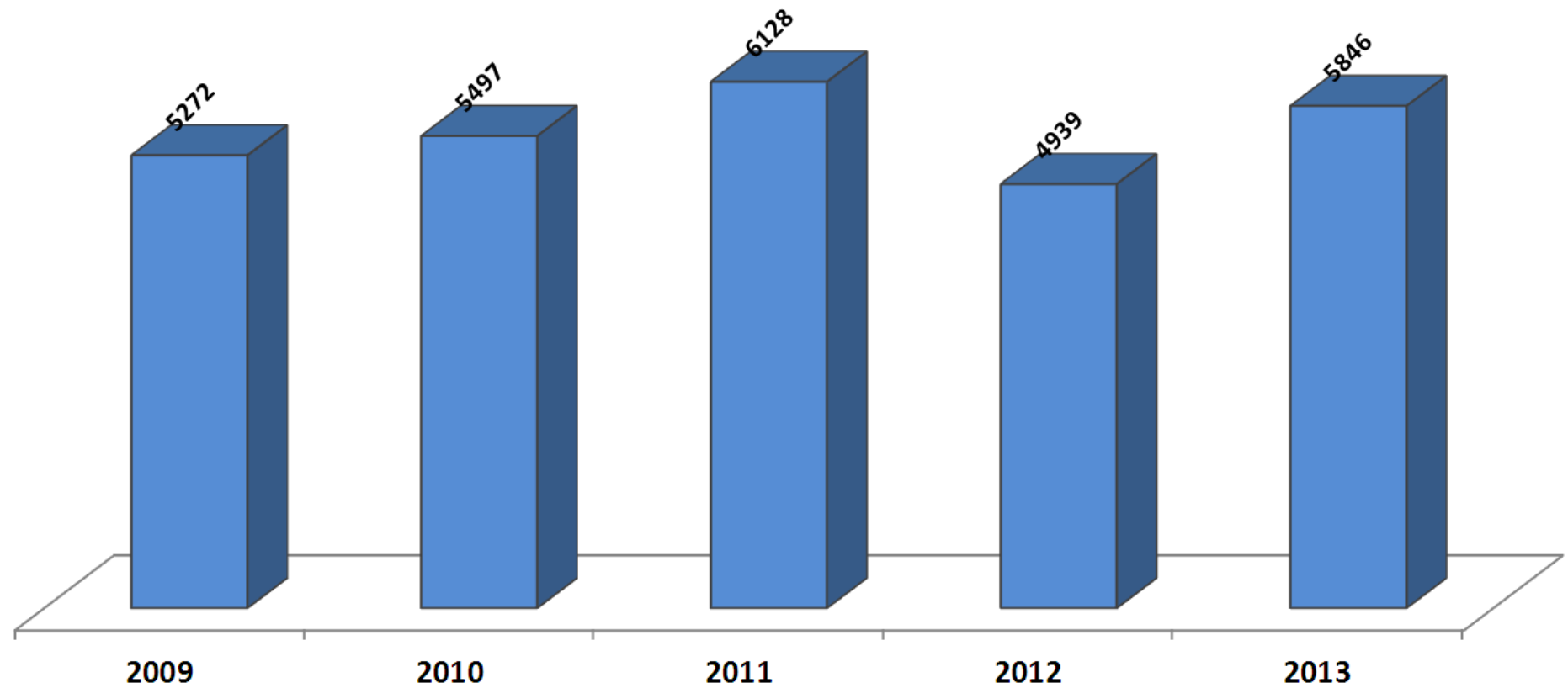
<b>Sécurité publique Est Lausannois</b>		<b>COMPTES 2013 PAR NATURE</b>		
		Comptes 2013	Budget 2013	Ecart
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>8'613'449.44</b>	<b>9'044'040</b>	<b>-430'590.56</b>
<b>30</b>	<b>AUTORITES ET PERSONNEL</b>	<b>7'055'422.35</b>	<b>7'469'660</b>	<b>-414'237.65</b>
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	14'937.50	24'000	-9'062.50
301	PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION	5'560'885.85	5'833'000	-272'114.15
303	ASSURANCES SOCIALES	476'979.90	515'800	-38'820.10
304	CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	740'070.50	783'000	-42'929.50
305	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	79'687.80	96'600	-16'912.20
306	INDEMNISATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	12'890.85	37'700	-24'809.15
309	AUTRES CHARGES AUTORITES ET PERSONNEL	169'969.95	179'560	-9'590.05
<b>31</b>	<b>BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>1'376'903.78</b>	<b>1'468'580</b>	<b>-91'676.22</b>
310	IMPRIMES, FOURNITURES BUREAU ET ENSEIGNEMENT	48'314.06	62'900	-14'585.94
311	MOBILIER, MATERIEL, MACHINES ET VEHICULES	294'599.36	316'800	-22'200.64
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLE	46'761.40	60'000	-13'238.60
313	AUTRES FOURNITURES ET MARCHANDISES	400.00	400	
314	ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET TERRITOIRE	134'815.80	138'400	-3'584.20
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS ET D'INSTALLATIONS	79'932.22	87'740	-7'807.78
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES D'UTILISATION	238'000.00	238'025	-25.00
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICE	528'535.74	560'070	-31'534.26
319	IMPOTS, TAXES, COTISATIONS ET FRAIS DIVERS	5'545.20	4'245	1'300.20
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>103'300.00</b>	<b>103'300</b>	
331	AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	103'300.00	103'300	
<b>35</b>	<b>REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A DES COLLECTIVITES</b>	<b>473.20</b>	<b>2'500</b>	<b>-2'026.80</b>
352	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	473.20	2'500	-2'026.80
<b>36</b>	<b>AIDES ET SUBVENTIONS</b>			
366	AIDES INDIVIDUELLES			
<b>38</b>	<b>ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX</b>	<b>77'350.11</b>		<b>77'350.11</b>
380	ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE ET DE RENOUVELLEMENT	77'350.11		77'350.11
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>	<b>8'613'449.44</b>	<b>9'044'040</b>	<b>-430'590.56</b>
<b>42</b>	<b>REVENUS DU PATRIMOINE</b>	<b>12'149.45</b>	<b>27'000</b>	<b>-14'850.55</b>
422	REVENUS DES CAPITAUX DU PATRIMOINE FINANCIER	839.45		839.45
427	REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	11'310.00	27'000	-15'690.00
<b>43</b>	<b>TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES</b>	<b>2'415'404.12</b>	<b>1'593'500</b>	<b>821'904.12</b>
431	EMOLUMENTS	16'441.00	6'500	9'941.00
435	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE	87'000.80	46'900	40'100.80
436	REMBOURSEMENTS DE TIERS	370'576.74	240'100	130'476.74
437	AMENDES	1'941'385.58	1'300'000	641'385.58
<b>45</b>	<b>PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS DE COLLECTIVITES</b>	<b>6'185'895.87</b>	<b>7'423'540</b>	<b>-1'237'644</b>
452	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	6'185'895.87	7'423'540	-1'237'644.13



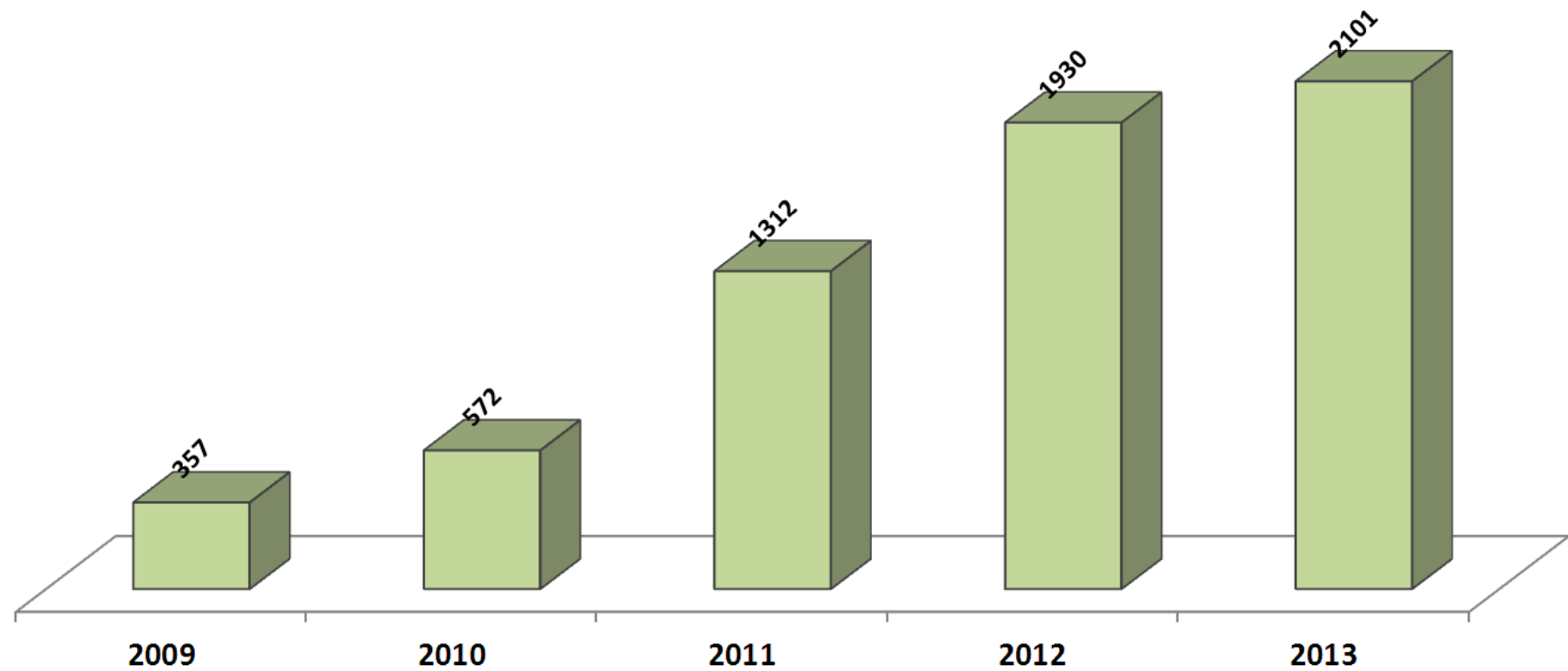
## STATISTIQUES DES AMENDES D'ORDRE PAR GENRE, DE 2009 À 2013



## STATISTIQUES DES AO POUR STATIONNEMENT, DE 2009 À 2013

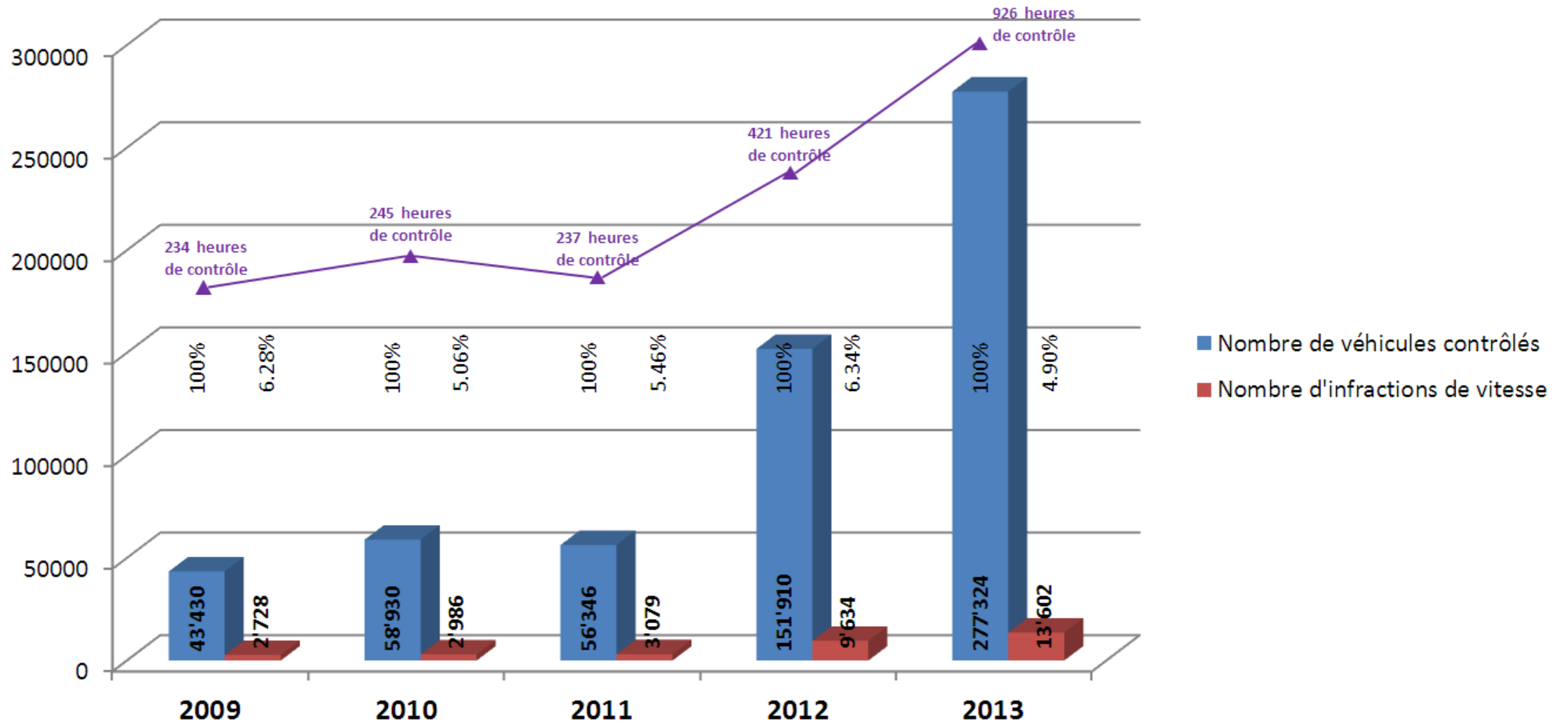


## STATISTIQUES DES AUTRES AO, DE 2009 À 2013

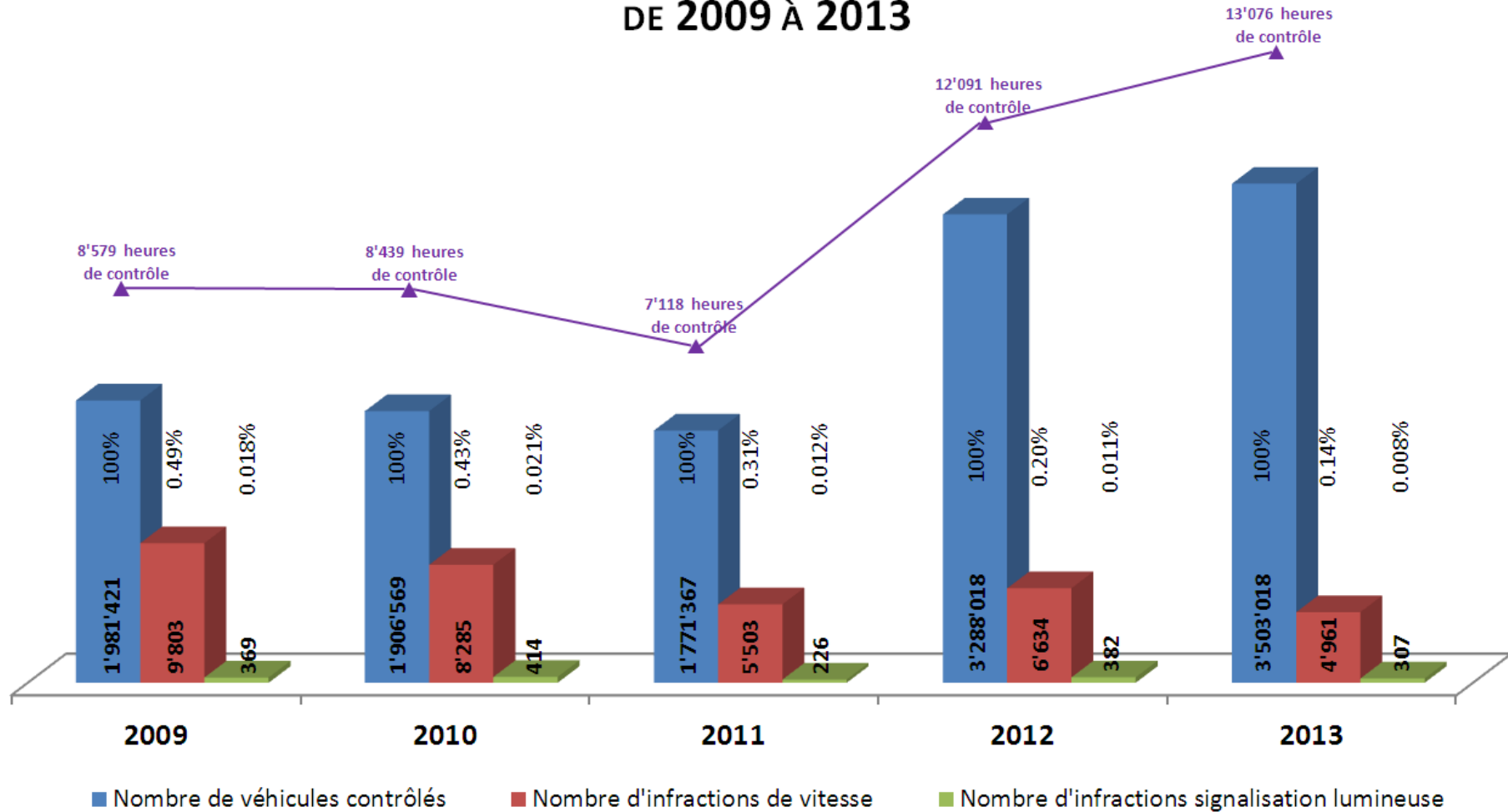


ANNEXE 5

## RADAR MOBILE TOUTES COMMUNES CONFONDUES, DE 2009 À 2013



## STATISTIQUES DE LA SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DU TRAFIC, DE 2009 À 2013



GRAPHIQUE DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

